

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du président du
conseil de l'Institut des sciences de la vigne et du vin de l'université de
Bordeaux**

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'Institut des sciences de la vigne et du vin ;

Considérant que le mandat de Monsieur Nicolas Gailly est arrivé à son terme ;

Considérant que le président du conseil de l'Institut est élu au sein des personnalités extérieures, à la majorité absolue des membres en exercice au moment de cette élection ;

Considérant l'unique candidature de Monsieur Nicolas Gailly ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 21 mars 2025 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du président du conseil de l'Institut des sciences de la vigne et du vin

Dans le cadre du scrutin du 21 mars 2025, les membres du conseil de l'Institut des sciences de la vigne et du vin se sont prononcés de la manière suivante :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	25
◆ Nombre de votants :	25
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
◆ Nombre de suffrages exprimés* :	24
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	
- Nicolas Gailly	24

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée du mandat du président du conseil de l'Institut des sciences de la vigne et du vin

Monsieur Nicolas Gailly est élu président du conseil de l'Institut des sciences de la vigne et du vin de l'université de Bordeaux à compter du 21 mars 2025, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 20 mars 2028.

Monsieur Nicolas Gailly siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 24 avril 2025

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

